

2025-04-02-N04

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 17

Votants : 20

Nomenclature : 7.1.1.1.

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MILLAS

Le mercredi 2 avril 2025, à 19 h, le Conseil Municipal de la Commune de MILLAS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la halle des sports, sous la présidence de Jacques GARSAU, Maire.

Date de la convocation : 19 mars 2025

**Présents** : BIENAIMÉ Régis, BOHER Monique, CABRÉRA Christine, COGNARD Sébastien, DOUFFIAGUES Jocelyne, ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie, FORASTÉ Guy, FORCADE Claude, L'HOUE Yann, LUKASZEWSKI René, NOGUERA Joseph, NOGUÉS Dominique, PETIT Vivien, QUINTUS Cécile, SENYARICH Olivier, VIDAL Sylvie,

**Absents excusés** : BOUTELLIER Jean-Pierre, CAMI Patricia, CASSAGNE Marjorie, LAFFON Roxane, LAFFON-LE GALL Emilie, TIGNON Magalie, THOMAS Patrick,

**Absents ayant donnés procuration :**

DEDOURGE Anne-Marie à DOUFFIAGUES Jocelyne,  
THAMI Halima à BIENAIMÉ Régis,  
PINELL Daniel à VIDAL Sylvie,

CABRÉRA Christine a été nommée secrétaire de séance.

-----  
**BUDGET GENERAL. BALANCE DES COMPTES  
AFFECTATION DES RESULTATS 2024.**  
-----

Le Maire,

Rappelle au Conseil Municipal les comptes de l'exercice 2024 du budget général en précisant que ceux-ci sont en parfaite concordance avec ceux du comptable,

Il propose au Conseil Municipal

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Recettes y compris excédent 2023 reporté ..... 4 909 015.55 euros  
Dépenses ..... 3 518 699.13 euros  
**Excédent de clôture ..... 1 390 316.42 euros**

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Recettes réalisées y compris excédent reporté ..... 1 399 173.55 euros  
Reste à réaliser ..... 37 288.00 euros  
Total produits.....

Accusé de réception en préfecture  
066-216601088-2025-04-02-N04-DE  
Date de télétransmission : 13/04/2025  
Date de réception préfecture : 15/04/2025

Dépenses réalisées y compris le déficit reporté.....	1 611 662.67 euros
Reste à réaliser.....	103 544.04 euros
Total des charges .....	1 715 206.71 euros
<b>Résultat .....</b>	<b>- 278 745.16 euros</b>

OUI cet exposé et après en avoir délibéré valablement,

**CONSIDERANT** que, pour l'exercice 2024, les écritures de l'ordonnateur et du comptable sont conformes et identiques,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**ADOPTE,**

la balance des comptes 2024 certifiée exacte par le receveur municipal,

**DECIDE** de reporter comme suit les résultats au budget primitif 2025 y compris les restes à réaliser des programmes de la section d'investissement,

**Chapitre 002 / Article 002**

Excédent de fonctionnement reporté..... 1 111 571.26 euros

**Chapitre 001**

Déficit d'investissement reporté..... - 212 489.12 euros

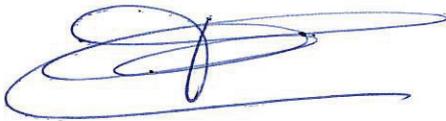
Déficit de restes à réaliser reporté... .. - 66 256.04 euros

**Excédent capitalisé (1068).....** 278 745.16 euros

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,  
CABRÉRA Christine



Le Maire,  
Jacques GARSAU



**Certifié exécutoire**

**15 AVR. 2025**

Transmis par dématérialisation à la Sous-Préfecture de Prades le

Le Maire

- \* Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte,
- \* Informe que le présent acte peut faire l'objet :
  - ↳ d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier, 6 rue Pitot, 34000 Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de son affichage en Mairie.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

- ↳ d'un recours gracieux auprès du Maire de la Commune de MILLAS, dans ce même délai de deux mois, à compter de l'affichage en Mairie. Ce recours est de nature à proroger le délai de recours. Le Maire disposera d'un délai de deux mois à compter de la date de réception de la demande de recours gracieux, pendant la juridiction administrative précitée.

Affiché le **16.04.2025** Notifié le

066-216601088-20250402-2025-04-02-N04-DE  
Date de transmission : 15/04/2025  
Date de réception préfecture : 15/04/2025